

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 OCTOBRE 2005

L'an deux mille cinq et le vingt octobre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.

Etaient présents : Mrs HELLE, BROS, CONTRERAS, Mmes SENAT, BOUFFARTIGUE, Mrs MAURY, COT, Mmes LIBERATI, LEVASSEUR, GRANDET, LAUTRE, Mrs VIGNES, TURREL, TEBANI, Mmes DELETTRE, FAUP, Mrs BENAC, BARRAU.

Absents excusés : Mr CLAUDE, Mlle TEMPESTA, Mmes LIBRET-LAUTARD, MARCHET, Mrs LACOMBE, FOURNIE, ORMIERES, SEGALA, Mlle CAMBUS.

Mme GRANDET a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande leur avis aux conseillers municipaux sur la rédaction du précédent compte-rendu.

Celui-ci n'appelant aucune observation est adopté à la majorité ; Mr Bénac s'abstient.

ORDRE DU JOUR

1. Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Afin de garantir la libre expression de chaque groupe, Monsieur le Maire propose de modifier le chapitre 8 du règlement intérieur du Conseil municipal comme suit :

« CHAPITRE 8 : MODALITES D'APPLICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES A L'EXPRESSION DES ELUS MINORITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL.

Une page de libre expression est réservée aux différents groupes politiques en fonction de leur représentativité dans le bulletin municipal édité semestriellement.

Les modalités d'application sont les suivantes :

- la page de libre expression est un feuillet libre joint au bulletin municipal.
- les articles doivent être remis au plus tard 1 mois avant la date de parution du bulletin municipal, conformément à la pratique actuelle.
- un emplacement d'1/4 de page pour une publication de 20 pages (ou plus) sera attribué au groupe minoritaire et $\frac{3}{4}$ de page au groupe majoritaire.
- la taille et la charte graphique seront les mêmes pour tous. »

Monsieur le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

Monsieur Bénac prend la parole et demande pourquoi l'opposition municipale est bâillonnée.

Monsieur Bénac se défend de polémiquer dans l'info 107 et souligne que la majorité municipale rappelait dans le dernier bulletin son souci de transparence et d'objectivité. Monsieur Bénac juge ce comportement honteux et estime que la majorité transforme les règles en sa faveur. Monsieur Bénac conclut en disant « Faites comme vous l'entendez ou plutôt faites en votre propre état d'âme ».

Adopté à la majorité (Mme Delettre et Mr Barrau s'abstiennent ; Mr Bénac se bâillonne et ne vote pas).

2. Achat de terrains chemin de Las Peyreres.

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'élargissement du chemin de Las Peyreres, des acquisitions foncières sont nécessaires. Des autorisations de prise de possession anticipée avaient été demandées afin de pouvoir commencer les travaux sans attendre la régularisation administrative.

Monsieur le Maire indique que le prix d'achat est de 10 € le m² soit un coût de 5710 € prévu dans le budget primitif 2005.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer les actes d'achat avec les propriétaires cités ci-après.

CHEMIN DE LAS PEYRERES		
Propriétaires	parcelles	superficie
Monsieur et Madame JOANNY Gérard	F 573	446
Madame JOANNY Françoise	F 889	92
Monsieur et Madame BARRIOS-GOMIZ José	F 922	33

Adopté à l'unanimité.

3. Achat terrain ZI de Naudon (Annexe 1).

Afin d'optimiser l'extension de la ZI de Naudon, Monsieur le Maire propose l'achat des terrains suivants au prix de 2.01 € le m² soit un coût total de 43 476.3 €.

Monsieur Bros indique qu'il s'agit là plus d'une nécessité que d'une opportunité ; c'est une occasion unique.

Monsieur le Maire souligne que ces terrains ne sont pas enclavés ce qui permettra une viabilisation à moindre frais.

EXTENSION ZI NAUDON		
Propriétaires	parcelles	superficie
Monsieur et Madame MILHORAT Georges	F 360, 362,364, 366, 367,369 et 924	19565 m²
Monsieur et Madame Despis	361	2065 m²
TOTAL		21 630 m²

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à Mr Bénac quelle est la nature de son vote ; Mr Bénac quitte l'assemblée.

4. Acquisition chemin de Balas - Mise à jour :

Suite à l'élargissement du chemin de Balas, il a été procédé aux acquisitions foncières des parcelles. En date du 17 février 2005, le conseil municipal avait donné son accord pour acheter les parcelles à divers propriétaires. Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que des modifications ont été apportées suite à des ventes intervenues entre-temps.

Ancien propriétaire	Ancien n°parcelle	Nouveau n° parcelle	Superficie (en m ²)	Nouveau propriétaire
TLEMSANI Djammel HEBAL Myriam	G 1533	G 2057	205	DEBEVE Vincent MORENO Christelle
MARTY Renée	G 1673	G 2018	8	SCI LES VIGNES
LACOMBE Yves LACOMBE Claude	G 730	G 2059	8	LACOMBE Yves
	G 731	G 2061	31	
	G 734	G 2063	42	
	G 735	G 2065	64	
	G 738	G 2067	107	

Adopté à l'unanimité.

5. Achat d'un chemin privé.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'acheter le chemin appartenant à Mr Da Silva et reliant la RD 10H à la RD 10.

Monsieur le Maire propose d'acheter ce terrain situé section B n° 1547 pour 6600 €.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

6. Echange de terrains Commune de Carbone/Pierre et Philippe Bénac (Annexe 2).

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 19 novembre 2004, le Conseil Municipal s'était prononcé en faveur d'un échange de terrains rendu nécessaire pour la réalisation du giratoire de la Dourdouille.

Monsieur le Maire indique que la numérotation définitive des terrains nous est parvenue et qu'il est désormais possible de finaliser cet échange.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'acquérir les terrains suivants situés en zone NB :

- la parcelle section B n° 3758 pour 736 m² appartenant à Messieurs BENAC Pierre et Philippe.

- la parcelle section G n° 2051 pour 521 m² appartenant à Mr et Mme BENAC Pierre.

- la parcelle section G n° 2053 pour 32 m² appartenant à Mr et Mme BENAC Pierre.

- la parcelle section G n° 2055 pour 6 m² appartenant à l'indivision Bénac

Le service des domaines a estimé l'ensemble à 10 000 € HT.

Monsieur le Maire propose d'échanger cet ensemble avec la parcelle section B n° 2173 de 1019 m² (zone NDp) nous appartenant et estimée à 2000 € HT.

Ainsi la commune versera une soulte à Messieurs Bénac Pierre et Philippe d'un montant de 8000 €.

Les écritures de cession d'actif sont prévues au budget primitif 2005.

Monsieur le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

7. Demande de subvention : Préfabriqués groupe scolaire Henri Chanfreau

Suite à l'installation de préfabriqués pour 2 classes au groupe scolaire Henri Chanfreau, Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière du Conseil Général pour son financement d'un montant de :

<i>Désignation</i>	<i>Entreprises</i>	<i>Montant HT</i>
Raccordement en électricité (du transformateur au préfabriqué)	Aygobère	5 818,34
Équipement des deux classes : chauffage	Aygobère	10 545,54
Équipement d'un WC handicapé	Aygobère	1 659,49
Implantation du bâtiment	Lacoste Frères SARL	2 551,43
Stores	Textiles Albo Flottard	345,00
Tableau triptyque émaillé	Techni bureau	773,16
Raccordement en électricité : tranchées ...	TPC	3 906,00
Raccordement assainissement	TPC	3 310,00
Fournitures	Frans bonhomme	199,67
Clôtures	Espes SA	588,64
Mobilier classes	Techni bureau	321,60
Mise en place alarme incendie	Aygobère	440,11
TOTAL		30 458,98

Monsieur Contreras rappelle que les préfabriqués prêtés par le Conseil Général sont nus ; il a fallu notamment réaliser l'adaptation au sol et le raccordements aux fluides.
Adopté à l'unanimité.

8. Demande de subvention : acquisition d'un lave vaisselle pour la cantine scolaire.

Le lave-vaisselle de la cantine scolaire acquis en 1993 ne fonctionnant plus, il est donc nécessaire de le remplacer.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière du Conseil Général pour son financement d'un montant de 3 432 € HT.

Adopté à l'unanimité.

9. Avenants au marché de travaux relatif à la réhabilitation du bâtiment des anciennes douches.

Monsieur Contreras fait part au Conseil Municipal des travaux supplémentaires qui ont dû être réalisés sur ce bâtiment.

Lot 1 Simioni SARL

Suite à des travaux imprévus de remplacement d'une longrine de soubassement, une plus value de 1125 € doit être réalisée portant ainsi le marché à 27 032.75 € HT.

Lot 3 Entreprise Gros

Suite à la réalisation d'habillages d'ébrasements de menuiseries extérieures, une plus value de 657 € doit être réalisée portant ainsi le marché à 14 417.01 € HT.

Lot 5 Entreprise Gros

Suite à la reprise de dallages, une plus value de 243 € doit être réalisée portant ainsi le marché à 7543.83 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le maire à signer ces avenants.

10. Tableau récapitulatif de classement des voies communales (annexe 3).

Il a été réalisé un recensement de toutes les voies de la commune qui a permis de mettre à jour les voies communales (à caractères de rues, de chemins et de places) et les chemins ruraux. Il en ressort un total de 36 551 mètres linéaires de voies communales (hormis les places publiques et

les chemins ruraux) soit 3 551 m de plus que l'année précédente. Il est rappelé que la Dotation Globale de Fonctionnement est calculée par rapport au mètre linéaire de voies communales. Le tableau est joint en annexe. Adopté à l'unanimité.

11. Classement dans le domaine public

Monsieur le Maire souligne qu'en vertu de la loi n°2005-809 du 20 juillet 2005, l'article L141-3 du code de la voirie routière stipule que «*Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies.*

Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. »

A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le classement dans le domaine public communal des voies suivantes :

Noms de rue	Numéros de parcelle ou Numéros du chemin rural	Longueurs
Rue du claus	B 3307-3312-3313-3316-3430	120 m
Rue du caillet	B 3690	105 m
Rue de la fonderie	B 3324p	370 m
Impasse de la barre	B 3427	65 m
Impasse de l'abbé Dedieu	B 3428	75 m
Impasse du jardinier	B 3429	85 m
Place du Général de Gaulle	B 3318-3320-3324	

Adopté à l'unanimité.

Madame Delettre demande où en est le projet du macrolot concernant le lotissement des Jardins de Garonne.

Monsieur le Maire répond que rien n'a été déposé.

12. Promotion interne.

La commission du personnel a été saisie de la demande d'un agent administratif lauréat du concours d'adjoint administratif afin d'être nommé à ce grade.

Monsieur le Maire propose l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Adopté à l'unanimité.

13. Travail d'Intérêt Général.

Monsieur le Maire explique que le TIG est un travail non rémunéré qui constitue une peine prononcée par le tribunal.

Le Tribunal de Grande Instance demande aux collectivités territoriales de bien vouloir s'insérer dans ce processus de réinsertion sociale des condamnés et précise que la durée du TIG est comprise entre 20 h et 120 heures pour une peine de police et entre 40h et 210 heures pour une peine correctionnelle.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à faire les démarches nécessaires à une habilitation comme organisme d'accueil.

Monsieur le Maire précise que ces personnes viendront de Carbonne et de ses abords immédiats.
Adopté à l'unanimité.

14. Déménagement des archives municipales.

Monsieur le Maire rappelle que les archives municipales seront déménagées dès que le local sera terminé. Aussi serait-il intéressant de louer les services d'un étudiant archiviste afin de préparer ce déménagement dans les meilleures conditions.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur l'embauche pendant 2 mois d'un assistant du patrimoine.

Adopté à l'unanimité.

15. Mise à disposition de personnel au collège André Abbal.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du collège quant à la mise à disposition d'un contrat aidé par les communes de Carbonne, Laffitte et Peyssies afin de participer à la confection des repas.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agirait d'une personne à 35 heures semaine sous la forme d'un contrat d'adaptation à l'emploi (CAE) et que son coût serait réparti au prorata des repas achetés par les communes.

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait participé financièrement à l'agrandissement de la cuisine du collège.

Monsieur Turrel précise que le CTP sera informé de cette embauche.

Madame Libérati demande comment va se faire la publicité.

Monsieur Turrel répond que l'ANPE est destinataire des offres d'emploi.

Adopté à l'unanimité.

16. Contrat d'assurance groupe pour la crèche municipale.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention d'adhésion du personnel de la crèche municipale au contrat d'assurance signé avec AXA Assurances.

Monsieur le Maire souligne que les garanties sont identiques à celles du contrat initial soit une cotisation annuelle de 6.46 % pour les agents CNRACL et de 1.36 % pour les agents IRCANTEC.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer ce certificat d'adhésion.

Adopté à l'unanimité.

17. Contrat enfance

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de renouveler le contrat enfance pour 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2005.

Ce nouveau contrat contribuera au financement des engagements suivants :

- création d'une structure multi accueil municipale de 45 enfants
- développement du CLSH et du CLAE maternel.

En contrepartie de l'engagement financier de la commune pour ces créations, la CAF versera la prestation Enfance représentant 66 % des dépenses nouvelles nettes.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Turrel afin d'évoquer les problèmes de financement par la CAF des contrats Temps Libre.

Monsieur Turrel explique que l'Etat fait des coupes sombres sur l'action Jeunesse (contrats Temps Libre, CEL, Contrat Enfance) ; en effet le budget passe de 12 % à 8 %.

Monsieur Turrel souligne que les conséquences sont importantes : soit la mairie paye, soit elle stoppe le financement de certaines actions comme le CLAE.

Monsieur Tebani profite du sujet pour demander si la structure multi accueil Mousseline et Caramel assure une halte-garderie.

Monsieur le Maire répond qu'il y a majoritairement des temps plein à la crèche.

Madame Delettre estime qu'il serait bien d'avoir un petit quota de Halte Garderie.

Monsieur le Maire ajoute que ce thème sera abordé par la commission d'action sociale dans les prochains jours.

18. Frais de scolarité

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la loi prévoit la répartition intercommunale des charges des écoles publiques si elles reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune. C'est le cas pour la commune du Bois de la Pierre dont 19 élèves sont scolarisés dans les écoles de Carbonne.

La participation demandée lors de la rentrée 2004/2005 était de 392.45 €uros par élève.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 2.2 % soit une participation de 400.30 €.

Adopté à l'unanimité.

19. Usine hydroélectrique.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal sa position sur le fait d'entreprendre une transaction avec la Société Delbreil Bergès.

Avant toute discussion le maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique relative au droit d'eau va être lancée très prochainement.

Monsieur le Maire propose de porter le montant de la transaction à 153 000 €.

Suite à la question de Mme Delettre, Monsieur le Maire estime que la somme est suffisante pour remettre l'usine en marche et non pas pour la remettre en neuf.

Monsieur Barrau pense que pour remettre l'usine en état et aux normes, la somme n'est pas suffisante.

Monsieur Cot souligne que le temps passant, on perd de l'argent et le coût de la remise en état augmente.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est favorable à la négociation.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour une transaction à 153 000 €.

Adopté à l'unanimité.

20. Tarif d'inscription à la bibliothèque.

Madame Bouffartigue, présidente de la commission culture indique que la commission a travaillé sur la mise en place d'un droit d'inscription annuel pour les carbonnais (adultes) ; droit d'inscription rendu nécessaire depuis qu'une loi d'août 2003 a entraîné la baisse du rabais consenti par les bibliothécaires. Ainsi la commission propose de fixer un tarif pour les adultes

carbonnais de 8 € (la gratuité perdue pour les enfants carbonnais et les enfants scolarisés à Carbonne).

Madame Bouffartigue précise qu'actuellement les droits d'inscription sont de 18 € et de 9 € pour les adultes et les enfants non carbonnais.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE DE LA CRECHE MUNICIPALE

21. Décision modificative n° 1 : budget annexe de la crèche.

Monsieur le Maire propose un transfert de crédit de 1480 € du compte 2313 vers le compte 205 et cela afin d'approvisionner un compte suite à l'achat d'un logiciel de gestion de la PSU et de la facturation aux parents.

Adopté à l'unanimité.

22. Amortissement des biens de la crèche municipale.

Monsieur le Maire indique que certains achats lorsqu'ils sont réalisés dans le cadre d'un 1^{er} équipement peuvent être imputés en investissement ; ceux-ci doivent alors être amortis. C'est le cas pour les nouveaux équipements acquis dans le cadre de l'ouverture de la crèche municipale.

Monsieur le Maire propose de fixer des durées d'amortissement aux biens suivants :

Ustensiles de cuisine	1 an
Vaisselle	1 an
Linge+vêtement de travail	1 an
Jeux et livres	5 ans
Matériel d'entretien	10 ans
Equipement de puériculture (chauffe biberon...)	5 ans

Adopté à l'unanimité.

BUDGET DU SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

23. Tarification compteur d'eau :

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 20 janvier 2005, une tarification des compteurs avait été établie en fonction de leur diamètre.

Il convient de rajouter une tarification pour les compteurs de diamètre 60.

<i>Désignation</i>	<i>Diamètre du compteur</i>	<i>Prix du compteur neuf</i>	<i>Durée d'amortissement</i>	<i>Prix de location annuel proposé</i>
Compteur à vitesse	60 mm	317,13 € HT	7 ans	45,30 € HT

Adopté à l'unanimité.

24. Remboursement service de l'eau /service de l'assainissement.

Monsieur le Maire explique que ces 2 services étaient redevables des sommes suivantes auprès des usagers du service suite à des ajustements quant au paiement des factures d'eau et

d'assainissement. Nos services ont contacté ces usagers pour leur rappeler la somme due alors que le délai de réclamation était prescrit auprès du Trésor Public.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de relever ces usagers de la prescription et d'émettre un mandat de régularisation afin de les rembourser.

Service de l'eau :

BINET	76.44 €
CHAUVET	99.93 €
DOMEJEAN	175.81 €

Service de l'assainissement :

BINET	19.53 €
DOMEJEAN	66.68 €

Adopté à l'unanimité.

Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire :

◆ Création d'une régie de recettes pour la crèche municipale avec la nomination d'un régisseur et de 2 suppléants

◆ Modification de la régie de recettes de la bibliothèque municipale avec une modification des produits encaissés (vente du livre d'Eric Fraj à 15 €) et ajout d'un suppléant.

◆ Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée à bon de commande a été conclu avec Signature SA (MERIGNAC) concernant des travaux de signalisation horizontale. Le montant du marché est compris entre 4000 et 20 000 € HT.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'action municipale quant aux odeurs suspectes détectées sur la rue Jean Jaurès.

Séance levée à 22h45